



Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 17 novembre 2016, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente
Nicole Durand, conseillère
Miriam Tabori
Frank Hicks
Daren Legault
Timothy Mathieu
Bryce Herron

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents :

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prévost

1. **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2016 a été soumis à tous les membres. Il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité qu'il soit **approuvé** tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2. **484 D rue Main : Nouvelle enseigne d'affaires**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle enseigne d'affaires pour le 484 D rue Main;

PAR CONSÉQUENT il est durement **proposé** et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans tel quel avec les conditions suivantes :

- L'enseigne ne doit pas excéder 3 pieds x 3 pieds;
- L'enseigne peut être placée sur n'importe laquelle colonne SAUF celle dans le coin.

Adopté à l'unanimité

3. **Modification de la réglementation concernant les clôtures**

ATTENDU QUE le département d'urbanisme fera une mise à jour de la réglementation concernant les clôtures

PAR CONSÉQUENT Il est proposé que la réglementation concernant les clôtures soit modifiée avec les conditions suivantes:

- Toutes les nouvelles clôtures et les portails nécessiteront un permis;
- Les portails ne doivent pas dépasser 1.82 mètres (6 pieds) de hauteur;
- Les colonnes ne doivent pas dépasser 1.2 mètres (4 pieds 0 pouce) incluant celles qui retiennent les portails et un chapeau d'un maximum de 6 pouces sera permis sur les colonnes seulement;
- Les clôtures de piscine suivront les règlements provinciaux.

PAR CONSÉQUENT le service d'urbanisme soumettra un plan du règlement révisé au CCU avant de le soumettre au conseil.



4. **Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion**

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.
Prochaine rencontre le 8 décembre 2016 à 19 h.